

Communiqué de presse

Lors de la séance officielle du conseil territorial le 13 janvier dernier, il est affirmé que « la nouvelle politique tarifaire en matière de transport maritime de l'État est le signal d'un fort désengagement de l'État à Saint-Pierre et Miquelon ».

Je m'étonne de l'insistance avec laquelle le président du conseil territorial fait des prédictions alarmantes et dramatiques au sujet de cette nouvelle grille tarifaire.

Je me suis saisi de ce projet de simplification à la demande de l'ensemble des acteurs de l'approvisionnement de l'archipel.

Je rappelle que l'objet de cette simplification n'est pas de transférer sur l'économie Saint-Pierraise une part du coût du transport assuré par l'État.

Je rappelle que cette démarche fait l'objet d'une concertation permanente et en toute transparence avec tous les acteurs concernés.

Je rappelle que le projet de grille tarifaire présenté le 08 décembre 2015 n'est en rien finalisé et que toutes les observations qui me sont communiquées, sont prises en compte et continueront à l'être jusqu'à la notification de la DSP, fin juin 2016.

Je m'engage à ce que cette simplification soit réalisée à coût global constant pour le secteur privé et sans impact sur le chariot type des ménages.

Enfin, vous pouvez trouver ma réponse à tous les points évoqués lors de cette séance en cliquant sur le lien ci-dessous.

http://www.saint-pierre-et-miquelon.gouv.fr/Nos-Publications/Communiques/Communiques-2016/Reponse-du-prefet-au-voeu-adopte-lors-de-la-seance-officielle-du-conseil-territorial-le-13janvier-2016